

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019\_15-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 mars 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_15</b>
<b>Date de convocation : 22 mars 2019</b>

Objet : **Approbation du Compte administratif 2018**

Par la suite d'une convocation en date du 22 mars 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Aiguilles, le 28 mars 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Alain BLANC

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée, pouvoir à Chantal EYMEOD (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, représenté par Jean CONREAUX, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOD (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, représenté par Dominique BUCCI-ALBERTO (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, présente (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu** :

- Les articles L.2121-14 et R.2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;

**Considérant** :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019\_15-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 mars 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_15</b>
<b>Date de convocation : 22 mars 2019</b>

## Objet : **Approbation du Compte administratif 2018**

- La nécessité pour le Comité syndical d'élire un Président spécifique au vote du compte administratif puisque le Président de Parc ne peut qu'assister à la discussion et qu'il doit se retirer lors du vote ;
- Le budget primitif 2018 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2018 ;
- Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;
- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

### **Le Comité syndical, réuni le 28 mars 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 05

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Votes Contre : 0

Pour :

27

Abstentions : 0

### **Décide :**

De désigner en tant que Présidente Mme Chantal EYMEOUD, Vice-Présidente de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

D'adopter le compte administratif 2018 dont un exemplaire est joint à la présente délibération et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2017		518 831,28 €		141 638,66 €
Réalisé sur l'exercice 2018	1 546 118,37 €	1 539 271,93 €	375 644,43 €	344 828,15 €
Solde 2018	6 846,44 €		30 816,28 €	
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>		<b>511 984,84 €</b>		<b>110 822,38 €</b>
Restes à réaliser			150 362,59 €	83 247,99 €

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019\_15-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 mars 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_15</b>
<b>Date de convocation : 22 mars 2019</b>

Objet : **Approbation du Compte administratif 2018**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
**Christian GROSSAN**

